

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

INCLUSION DANS L'EMPLOI PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE - (N° 3109)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS108

présenté par

M. Dufrègne, M. Dharréville, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,
Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 8

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Nous sommes opposés à cette mesure déjà introduite au moment de la loi Avenir professionnel et qui oblige les demandeurs d'emploi de certaines régions à tenir à jour un carnet de bord sur leur recherche d'emploi. A défaut, ils sont radiés des listes de Pôle Emploi.

Présentée comme une mesure d'accompagnement des personnes privées d'emploi, elle va au contraire renforcer la contrainte sur les demandeurs d'emploi dans un contexte où le marché du travail sera particulièrement dégradé.